

ACPR/CP/2017-01

**Formulaire de réponse à la consultation publique sur le projet de position ACPR relative aux notions de réseau limité d’accepteurs et d’éventail limité de biens et services**

# Soumission des réponses

**Vos commentaires doivent être soumis avant le 9 aout 2017 par courriel à l’adresse**

[ACPR-CONSULT-EXEMPTION@ACPR.banque-france.fr](mailto:ACPR-CONSULT-EXEMPTION@ACPR.banque-france.fr)**.**

Veuillez noter que les commentaires soumis après ce délai ou soumis par d'autres moyens que le formulaire de réponse pourront ne pas être traités.

Les commentaires sont les plus utiles s'ils :

* répondent à la question posée ;
* indiquent le point spécifique auquel se rapporte un commentaire ;
* contiennent une justification claire ;
* fournissent des preuves à l'appui des opinions exprimées et des justifications proposées.

# Commentaires

**Nom de l’organisation soumettant les commentaires :**

**Je souhaite que ma réponse soit rendue publique sur le site de l’ACPR :**

🞏 Oui

🞏 Non

**Q1 : Que pensez-vous des critères d’évaluation des critères d’éventail limité de biens et services et de réseau limité d’accepteurs tels que décrits dans les chapitres 3.1.1 et 3.1.2 du projet de position ?**

Réponse :

**Q2: En particulier, pensez-vous que d’autres critères devraient être pris en compte par le collège de supervision ?**

Réponse :

**Q3 : Pensez-vous que d’autres mesures que celles décrites dans les chapitres 3.3.1 et 3.3.2 du présent projet de position pourraient être envisagées pour assurer la transparence auprès des utilisateurs des moyens de paiement faisant l’objet d’une exemption ?**

Réponse :

**Q4 : Que pensez-vous de la proposition de l’ACPR de mettre en place un modèle simplifié de déclaration annuelle tel que présenté en annexe I ?**

Réponse :